


ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
 Provincial et communal

- Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

13/06/03

Identité du responsable pour le réseau : JEAN STEENSELS Date et signature


2. Intitulé de l'unité de formation :

HORTICULTURE - NIVEAU ELEMENTAIRE

CODE DE L'U.F. : <u>J81003011E1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATIO N : 101
--	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
du degré : inférieur supérieur

- Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

Code de l'unité de formation : J21003011E1	Code du domaine de formation : 101
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Horticulture générale	CT	B	60
Travaux pratiques d'horticulture	PP	L	260
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	80
		Total des périodes	400

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

25 AOUT 2003

Date :

Signature :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.



UF : Horticulture - niveau élémentaire**1. Finalités de l'unité de formation.****1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- ◆ d'acquérir des connaissances élémentaires en matière d'identification de plantes cultivées, de reproduction, de nutrition et de croissance d'une plante;
- ◆ d'acquérir des compétences pratiques de base en horticulture, notamment en floriculture pour:
 - ◆ multiplier et cultiver des plantes courantes,
 - ◆ réaliser l'agencement de vasques et de balcons;
- ◆ d'utiliser une documentation technique simple et actualisée;
- ◆ développer des aptitudes au travail en équipe, à la coopération, au respect du matériel et au respect de l'environnement.

UF : Horticulture - niveau élémentaire**2. Capacités préalables requises :****2.1. Capacités**

pour la pratique de la langue française,

- ♦ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ♦ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ♦ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ♦ répondre à des questions portant sur un texte comprenant des consignes simples (consignes de sécurité, consignes d'utilisation, ...).

dans le domaine des mathématiques,

- ♦ établir des liens logiques dans l'univers des nombres, des grandeurs, des solides et des figures (en se limitant à des cas usuels);
- ♦ opérer sur des nombres naturels décimaux limités au millième;
- ♦ de mesurer des grandeurs usuelles;
- ♦ de calculer la mesure du périmètre et/ou la mesure de l'aire de figures géométriques planes usuelles, en effectuant les conversions d'unités de mesure éventuelles.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

UE Horticulture - niveau élémentaire**3. Constitution des groupes ou regroupements :**

Il est recommandé de ne pas dépasser 8 étudiants par groupe.

UF : Horticulture - niveau élémentaire

4. Programme du(des) cours :

L'étudiant sera capable, en disposant du matériel nécessaire, dans le respect des règles SHE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire spécifique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour la consultation ou la recherche d'informations générales et techniques :

- ◆ d'élaborer un dossier technique reprenant :
 - les principales informations données dans le cadre des cours:
 - chronologie et description des travaux exécutés au cours de saisons,
 - matériel (végétal et/ou technique) mis en œuvre
 - consignes d'organisation du travail,
 - ...
 - la documentation personnelle rassemblée par l'étudiant (semences, matériel, amendements, architectures de parcs, types de jardins, ...) au travers de diverses sources (publicités, dépliants, notices, Internet, guides de jardinage, ...),
 - des consignes de sécurité,
 - un herbier constitué de plantes cultivées et/ou évoquées dans le cadre des cours,
 - etc.

en horticulture générale :

- ◆ d'expliquer le fonctionnement des différents organes d'une plante et leurs rôles dans la croissance de celle-ci : feuille, racine, tige, ...
- ◆ d'expliquer l'héliotropisme, la gravitation et la photosynthèse;
- ◆ d'effectuer la classification des plantes les plus courantes selon les différentes catégories (herbacées, bulbes, graminées, arbrisseaux, , ...), les cultures (annuelles, vivaces, bisannuelles, ...), la toxicité et /ou l'usage médicinal;
- ◆ de reconnaître les différentes plantes bulbeuses, d'expliquer le mode de fonctionnement des réserves et les modes de reproduction à l'extérieur et sous abri;
- ◆ d'identifier, de caractériser et de justifier les différentes méthodes de multiplication à l'extérieur et sous abri : semis, bouturage, greffage, ...;
- ◆ d'identifier les principaux ennemis d'une plante (maladies, rongeurs, ...) et de décrire les traitements classiques contre ces derniers;
- ◆ de différencier les insectes nuisibles et les insectes utiles les plus courants;
- ◆ de caractériser et de justifier les différents travaux de préparation du sol à l'extérieur et sous abri;
- ◆ d'identifier les différents outils et machines utilisés en horticulture;
- ◆ de préparer et de réaliser l'agencement de balcons et de vasques fleuries ;
- ◆ de distinguer, parmi des plantes cultivées, celles qui peuvent se prêter à des compositions florales.

UF : Horticulture - niveau élémentaire**en travaux pratiques d'horticulture :**

- ◆ de planter et de multiplier des plantes bulbeuses (corne, tubercules, ...);
- ◆ de forcer une plante bulbeuse;
- ◆ de préparer et d'exécuter les différentes opérations de multiplication des végétaux;
- ◆ de mettre en œuvre des méthodes de culture appropriées pour des plantes vivaces, annuelles et bisannuelles (y compris des plantes médicinales);
- ◆ d'identifier et d'utiliser judicieusement différents types de substrats;
- ◆ d'exécuter les différents travaux de préparation des sols (labours, préparation de lits de germination, binages, ...);
- ◆ de choisir et d'utiliser l'outil approprié en fonction du travail demandé, de l'état du sol, ...;
- ◆ d'entretenir l'outillage en vue d'une utilisation future ou de son rangement;
- ◆ de ranger les outils, matériels et produits à la fin d'une activité;
- ◆ de reconnaître en situation concrète des plantes habituellement utilisées en aménagement des parcs et jardins : 10 annuelles, 5 bisannuelles, 10 vivaces, 10 bulbeuses, 3 graminées d'ornement;
- ◆ de réaliser l'agencement de balcons et de vasques fleuries.

UF : Horticulture - niveau élémentaire**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant doit être capable, sur base d'une mise en situation concrète mobilisant les savoir et savoir-faire développés dans le cadre des cours,

en horticulture générale:

- ◆ de présenter le fonctionnement des différents organes d'une plante et leur rôle dans la croissance de celle-ci;
- ◆ de reconnaître et de classer une plante courante selon la catégorie, la culture, la toxicité, ...
- ◆ de décrire les traitements classiques de lutte contre les ennemis d'une plante.

en travaux pratiques d'horticulture:

- ◆ d'exécuter les différentes opérations de multiplication des végétaux, en justifiant les gestes techniques posés;
- ◆ de mener à terme la culture de différentes plantes (dont une bulbeuse) en justifiant chacune des étapes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la précision du vocabulaire technique utilisé;
- ◆ du soin et de la précision des gestes professionnels ;
- ◆ de la qualité des soins apportés aux plantes ;
- ◆ du niveau d'autonomie atteint .

UF : Horticulture - niveau élémentaire

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.

Tableau de concordance relatif à l'unité de formation

« HORTICULTURE - NIVEAU ELEMENTAIRE »

Date de dépôt :

Date d'approbation :

Date d'application provisoire :

Date limite d'application :

	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
S E C T I O N						
U F		101	HORTICULTURE - NIVEAU ELEMENTAIRE			NEANT